

**FR**

***ANNEXE***

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Imperial S1M10

**Type(s) de produit**

TP21: Produits antisalissure

**Numéro d'autorisation:** BE2023-0021-00-00 1-13

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** BE-0022037-0024

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Imperial S1M10
---------------------------------	----------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Jotun A/S
	Adresse	P.O.Box 2021 NO-3202 Sandefjord Norvège
Numéro de l'autorisation		BE2023-0021-00-00 1-13
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		BE-0022037-0024
Date de l'autorisation		21/09/2023
Date d'expiration de l'autorisation		21/09/2033

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Jotun A/S
Adresse du fabricant	P.O. Box 2021 NO 3202 Sandefjord Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Jotun A/S site 1 Industriveien 70 NO 3219 Sandefjord Norvège

Nom du fabricant	Jotun Paints (Europe) Ltd.
Adresse du fabricant	Stather Road, Flixborough, Scunthorpe DN15 8RR North Lincolnshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Jotun Paints (Europe) Ltd. site 1 Stather Road, Flixborough, Scunthorpe DN15 8RR North Lincolnshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Jotun Iberica S.A.
Adresse du fabricant	Poligon Industrial Santa Rita Calle Estàtica, no 3 08755 Castellbisbal Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Jotun Iberica S.A. site 1 Poligon Industrial Santa Rita Calle Estàtica, no 3 08755 Castellbisbal Barcelona Espagne

Nom du fabricant	Jotun Boya San. ve Ticaret A.S.
Adresse du fabricant	Balabandere Caddesi Hilpark Suites Sitesi No. 10, Istinye 34460 Sariver - Istanbul Turquie
Emplacement des sites de fabrication	Jotun Boya San. ve Ticaret A.S. site 1 Balabandere Caddesi Hilpark Suites Sitesi No. 10, Istinye 34460 Sariver - Istanbul Turquie

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	RCL Ireland (Acting for American Chemet Corporation (United States)) Ireland
Adresse du fabricant	145 Hwy 282 MT 59635 East Helena États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	RCL Ireland (Acting for American Chemet Corporation (United States)) Ireland site 1 American Chemet Corporation 145 Hwy 282 East Helena États-Unis d'Amérique

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Nordox
Adresse du fabricant	Ostensjoveien 13 NO 0661 Oslo Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Nordox site 1 Ostensjoveien 13 NO 0661 Oslo Norvège

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Cosaco GmbH
Adresse du fabricant	Singapurstrasse 1 20457 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Cosaco GmbH site 1 c/o Aurubis AG, Hovestrasse 50 20539 Hamburg Allemagne

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		substance active	1317-39-1	215-270-7	49,83
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	9,61
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	3,2
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	6,7
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	8,87
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0,48

### 2.2. Type(s) de formulation

AL Autre liquide

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter une protection pour les yeux ou le visage.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Use #13.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures**

Type de produit	TP21: Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de données Nom commun: autre: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur  Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture  Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,6 L/m <sup>2</sup> pour les navires Cat. 3, et 0,08-0,6 L/m <sup>2</sup> pour les autres structures  Nombre et fréquence des applications:  Cat. du navire. 3 :  Intervalle de cale sèche : 36 mois.  Epaisseur totale maximale de 300 µm (trois couches de 100 µm ou six couches de 50 µm). Taux d'application : 0,6 L/m <sup>2</sup> .  Autres structures :  Le taux d'application peut varier (0,08-0,6 L/m <sup>2</sup> ). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

---

Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.
-------------------------------------	---

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

Voir les instructions générales d'utilisation

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (4H, teflon, nitrile rubber or polyvinyl alcohol (PVA) gloves) (EN 374)
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).

- 
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
  - Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

#### **4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

#### **4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

#### **4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 6 mois

(Voir aussi les instructions générales.)



---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien, de décapage et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus sous toit/abris ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable sous toit/abris. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

Le matériel utilisé pour l'application de la peinture (par exemple, pinceaux jetables, rouleaux) ne doit pas être nettoyé à l'eau courante après usage. Tout le matériel contaminé peut être réutilisé sans être nettoyé (si possible) et doit toujours être éliminé en toute sécurité conformément aux réglementations locales, sans être déversé dans les eaux usées.

(Voir également les mesures spécifiques d'atténuation des risques)

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 6 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 24,50-27,30